

VIVRE AVEC LA FAUNE SAUVAGE : POUR UNE PRISE EN COMPTE RÉNOVÉE DE LA NOTION DE « POPULATIONS ANIMALES OU INDIVIDUS SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DOMMAGES (PAISOD) »

LIVING WITH WILDLIFE: TOWARDS A RENEWED APPROACH TO THE NOTION OF "ANIMAL POPULATIONS OR INDIVIDUALS THAT CAN CAUSE DAMAGE (PAISOD)".

Par Patrick GIRAUDOUX¹ et Didier BOUSSARIE² pour la commission Biodiversité de l'Académie vétérinaire de France

(Note soumise le 18 juillet 2023, acceptée le 20 juillet 2023)

Mots-clés : ESOD, nuisible, biodiversité, dommage, peste, conservation

Keywords: animal pest, biodiversity, damage, conservation

En France comme ailleurs dans le monde, un effondrement de la biodiversité est constaté dans les espaces ruraux. Il concerne notamment les insectes, les amphibiens et les oiseaux (Astruc *et al.* 2021 ; Harvey *et al.* 2023 ; Rigal *et al.* 2023), alors même que des populations de certaines espèces, du fait de leur croissance démographique ou de changements dans leur aire de distribution géographique, peuvent poser des problèmes complexes à résoudre (Ehrenfeld 2010 ; Delibes-Mateos *et al.* 2011 ; Jiguet 2020 ; Meuret & Regnier 2021 ; OFB 2023). Par ailleurs, selon l'INSEE, plus de 8 personnes sur 10 résident actuellement dans une commune urbaine (Costemalle 2020). Dans le contexte du réchauffement climatique, l'aménagement d'espaces végétalisés et biodiversifiés dans les villes engage à de nouveaux rapports entre les habitants et une faune sauvage urbanisée (Collard *et al.* 2023).

Cette évolution globale s'accompagne d'une évolution des mentalités concernant le bien-être animal, induisant des clivages de plus en plus importants entre différentes catégories sociales, voire des contradictions intimes à l'échelle individuelle (Stépanoff 2021)*. Ces clivages se cristallisent, par exemple, autour de jugements sur la « nuisibilité » ou « l'utilité » de certaines espèces arbitrairement essentialisées de ce point de vue, sans que la complexité du socio-écosystème dont elles font partie soit toujours prise en compte de façon objective.

Les formations spécialisées des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage sont engagées à aider les préfets à statuer sur le classement d'espèces jugées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) sous critères « d'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, ou pour assurer la protection de la flore et de la faune, ou pour prévenir des dommages importants

¹ Professeur émérite d'écologie, ORCID 0000-0003-2376-0136, Chrono-environnement, Université de Franche-Comté/CNRS, Besançon, France
patrick.giraudoux@univ-fcomte.fr

² Docteur en médecine vétérinaire, 3 rue du clos, 02000 Monampteuil, France
didier.boussarie@wanadoo.fr

* Stépanoff (2021), sous le terme d'« exploitation », souligne la contradiction, sociale ou assumée parfois par la même personne, entre d'une part une attention hyper-protectrice prodiguée à un animal de compagnie considéré comme un enfant de la famille, ou l'engagement profond dans la protection d'une espèce sauvage, et d'autre part, en même temps, l'aveuglement ou le désintérêt volontaire pour les conditions relatives au bien-être animal dans les systèmes industriels et abattoirs dont sont issues les viandes consommées par la société, le propriétaire et l'animal familier.

aux activités agricoles, forestières et aquacoles, ou pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété » (Article R427-6 du Code de l'Environnement). Des débats récurrents, souvent conflictuels, et des choix finaux qui se terminent parfois au tribunal administratif, les agitent.

Par ailleurs, des dommages sous ces critères peuvent être objectivement constatés à propos d'espèces qui ne sont pas classées ESOD, qu'il s'agisse d'espèces de rongeurs, d'arthropodes ou d'autres taxons dont certaines peuvent être classées « nuisibles » au titre du Code Rural et de la Pêche Maritime (Articles L201 à L275 dont L251-3), d'espèces chassables comme certains ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers, etc.), mais aussi d'espèces réglementairement protégées (grand cormoran, loup, etc.), dont certaines populations et individus peuvent causer des dommages, agricoles, pastoraux, forestiers ou aquacoles localement problématiques.

La notion de « nuisibilité » (explicite ou périphrasique quand il s'agit d'ESOD) est scientifiquement inappropriée quand elle est appliquée à une espèce dans sa totalité. Toutes les espèces sont issues de plus de 3 milliards d'années d'évolution du vivant, et elles ont montré leur capacité à se maintenir

et à contribuer au fonctionnement des écosystèmes dont elles font partie. La notion de nuisibilité, alors rapportée à une population locale ou même aux seuls individus en cause en un temps et un lieu donnés, peut-être moins inappropriée quand elle est complétée : « nuisible à... ». Le contexte, le type de dommage et qui le subit doivent alors nécessairement être définis objectivement.

Les évolutions décrites plus haut, engagent donc à une évolution parallèle des modes d'évaluation des problèmes et des solutions durables à leur apporter, qui dépassent les statuts réglementaires actuels et certaines pratiques.

L'Académie vétérinaire de France, sur avis de sa Commission Biodiversité, juge donc nécessaire, au-delà des statuts particuliers des espèces concernées et transversalement, d'engager une réflexion sur une méthodologie et une éthique de prise en compte renouvelée de la notion de **populations animales (ou d'individus) susceptibles d'occasionner des dommages (PAISOD)** dans le contexte actuel du réchauffement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'anthropisation grandissante des espaces ruraux, et de l'urbanisation croissante des populations humaines.

BIBLIOGRAPHIE

- Astruc G, Miaud C, Besnard A, Barrioz M. Le déclin alarmant des amphibiens de France : L'exemple étayé de la Normandie. Bull. Soc. Herp. Fr. 2021 ; 178 : 57-74
- Collard M, Host S, Colombier C, Barra M. Santé et biodiversité. Analyse des enjeux pour une approche intégrée en Île-de-France. Paris : Observatoire régional de santé et Agence régionale de la biodiversité Île-de-France ; 2023 févr p. 126. Disponible à : <https://www.ekopolis.fr/ressources/etude-sante-et-biodiversite-analyse-des-enjeux-pour-une-approche-integree-en-ile-de>. Consulté le 19/07/2023
- Costemalle V. Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines [Internet]. Insee Focus - 210. 2020. Disponible à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684> Consulté le 19/07/2023
- Delibes-Mateos M, Smith AT, Slobodchikoff CN, Swenson JE. The paradox of keystone species persecuted as pests: A call for the conservation of abundant small mammals in their native range. Biological Conservation. 2011 ; 144(5) : 1335-46
- Ehrenfeld JG. Ecosystem Consequences of Biological Invasions. Annu Rev Ecol Syst. 2010 ; 41(1) : 59-80.
- Harvey JA, Tougeron K, Gols R, Heinen R, Abarca M, Abram PK, *et al.* Scientists' warning on climate change and insects. Ecological Monographs. 2023 ; 93(1) : e1553
- Jiguet F. The Fox and the Crow. A need to update pest control strategies. Biological Conservation. 2020 ; 248: 108693
- Meuret M, Regnier E. Wolves and livestock farming in France: an assessment of 27 years of coexistence. INRAE Institutionnel. 2021. Disponible à : <https://www.inrae.fr/en/news/wolves-and-livestock-farming-france-assessment-27-years-coexistence>. Consulté le 19/07/2023
- OFB. Les espèces exotiques envahissantes. 2023. Disponible à : <https://www.ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>. Consulté le 19/07/2023
- Rigal S, Dakos V, Alonso H, Auniš A, Benk Z, Brotons L, *et al.* Farmland practices are driving bird population decline across Europe. Proceedings of the National Academy of Sciences. 2023 ; 120(21): e2216573120
- Stépanoff C. L'animal et la mort. Chasses, modernité et crise du sauvage. Paris : Editions La Découverte ; 2021. Disponible à : https://www.editions-ladecouverte.fr/l_animal_et_la_mort-9782348068966. Consulté le 19/07/2023